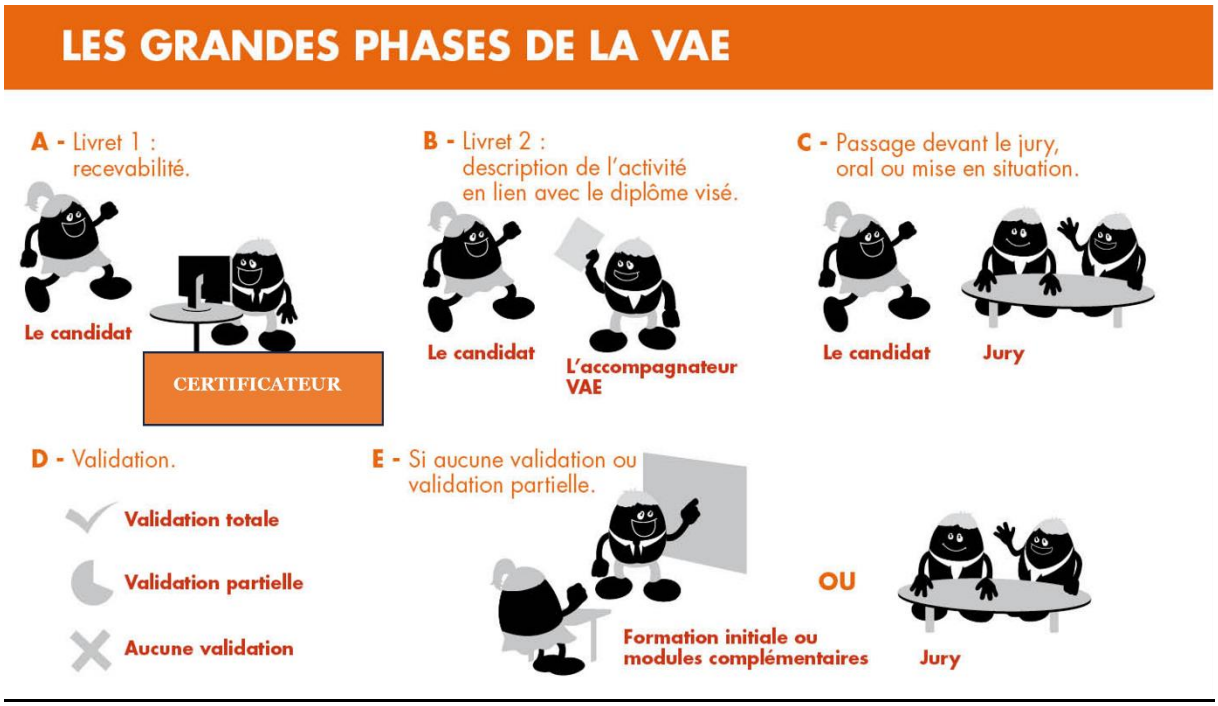
Démarches à réaliser pour le financement d'une VAE

1- **Comprendre** les grandes étapes de la démarche :



2- **Retirer** un dossier de financement VAE ANFH

Après avoir identifié le bon diplôme ou certification et avoir envoyé le livret 1 de recevabilité,

Dossier envoyé par courrier, par mail ou à retirer sur le site de l'ANFH

https://www.anfh.fr/sites/default/files/fichiers/dossier_vae_formatpdf_2023.pdf

Lire attentivement les documents

3- **Rechercher un prestataire d'accompagnement VAE** (organisme de formation)

parfois le certificateur va vous en proposer un.

4- **Remplir** et faire remplir les différentes parties du dossier

Attention la 1ère séance d'accompagnement programmée devra débuter **au moins 30 jours après la date d'envoi** de votre dossier **en lettre recommandée avec accusé réception.**

Organisme, employeur et vous-même devez remplir les différentes parties.

5- **Envoyer** le dossier à l'ANFH

Une fois rempli par vous, le prestataire et votre établissement, vous renverrez le dossier **en lettre recommandée avec AR** en y joignant :

- Une fiche de paie
- La notification de recevabilité si vous l'avez reçue

Adresse : ANFH RHONE-75 COURS EMILE ZOLA-BP22174-69603 VILLEURBANNE CEDEX

Après réception de la convention par l'ANFH, vous pourrez démarrer votre VAE.

Cette prestation est entièrement financée par l'ANFH (les frais de déplacement le sont sous certaines conditions).

Pour de plus amples informations, vous pouvez contacter :

Nelly BOZETTO- Conseiller en Dispositifs Individuels

☎ 04 72 82 16 17

n.bozetto@anfh.fr